FONDS EAU

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2016







INFORMATIONS PRATIQUES

Au titre de ses politiques de développement durable et de solidarité internationale, le Grand Nancy, suite au dispositif de la loi Oudin, a créé un fonds de coopération et de développement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement appelé communément «Fonds Eau».

Il permet ainsi au Grand Nancy de financer des projets soutenus ou portés par l'une de ses communes ou de ses associations dans les deux domaines précités.

>> DEMANDE DE SUBVENTION

Pour bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Eau, une demande de subvention doit être adressée :

- soit à l'adresse mail suivante : ivana.bulatovic@grand-nancy.org
- soit à l'adresse postale suivante :
 Communauté urbaine du Grand Nancy,
 Fonds Eau, Pôle Compétitivité et Attractivité du territoire,
 22-24 viaduc Kennedy,
 54000 Nancy.

Cette demande comprend :

- un courrier de demande de subvention,
- le présent dossier de demande de subvention dûment rempli et signé, accompagné des annexes demandées.

>> CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DU DOSSIER

Pour que le dossier soit déclaré recevable, les critères suivants doivent être respectés :

- Bénéficiaires potentiels :
 - collectivité ou institution locale du Grand Nancy concernée par le domaine de l'eau (protection de la ressource, éducation à la santé,...) et/ou de l'assainissement.
 - association ou ONG, ayant son siège dans le territoire de l'agglomération, œuvrant dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement et bénéficiant d'un relais fiable dans le pays partenaire.
- Zone géographique éligible :
 - pays francophones, en particulier : zone Afrique subsaharienne et bassin méditerranéen,
 - pays d'Europe centrale et orientale,
 - pays les moins avancés selon les critères de l'ONU.
 - pays de l'Océan Indien et de l'Amérique Latine
- Domaine d'intervention :

eau et/ou assainissement, lutte contre la pollution des eaux

- Coût minimum du projet : 3 000€.
- Durée maximale du projet : 3 ans.

Ne sont pas éligibles : les stages d'étudiants, les demandes de volontariat, les associations étudiantes, les fédérations de scoutisme, et les seuls envois de matériel.

>> CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU DOSSIER

Pourront être éligibles à un financement, les projets répondant aux critères suivants :

- répondre à la demande d'une collectivité ou d'une institution locale du pays partenaire.
 Celle-ci devra être associée à tous les stades du projet : conception, réalisation et gestion.
- s'intégrer dans un projet global de développement durable.
- présenter un caractère d'intérêt général ou répondre à une vocation de service public.
- apporter l'assurance que les populations bénéficiaires sont susceptibles d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet et sont associées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement des équipements après leur achèvement. En conséquence, intégrer dès l'origine du projet les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages.
- présenter un plan de financement cohérent et abouti dans lequel le bénéficiaire apporte au minimum un autofinancement de 10% du coût total du projet (la part autofinancement pouvant inclure l'apport de la collectivité publique du pays partenaire - apport financier ou valorisation).

Une attention particulière sera apportée aux projets qui auront pour effet de lutter contre les migrations climatiques, et à leurs conséquences environnementales.

>> TAUX D'INTERVENTION DU GRAND NANCY

Le Grand Nancy interviendra au maximum à hauteur de 50% du coût total du projet et dans la limite des inscriptions budgétaires.

>> DÉCISION DE SUBVENTIONNEMENT

Pour que votre projet puisse être subventionné au titre du Fonds Eau, il devra, après instruction, recevoir un avis favorable du Comité Fonds Eau puis être approuvé par le Conseil de Communauté.

Il fera ensuite l'objet d'une convention de financement entre le Grand Nancy et le bénéficiaire précisant les conditions de versement de la subvention et les obligations de ce dernier.

>> VERSEMENT SUBVENTION

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- elle est inférieure ou égale à 10 000 € : le versement se fera suite à la notification de la convention au bénéficiaire.
 - Le bénéficiaire sera tenu, une fois le projet terminé, d'adresser au Service Ingénierie européenne Coopération internationale un rapport final d'exécution et de justifier, sur la base de factures acquittées, les dépenses réalisées.
 - Si ces conditions venaient à ne pas être remplies, le bénéficiaire ne pourrait plus prétendre à une quelconque subvention de la part du Grand Nancy.
- si le projet dure plus d'un an et que la subvention est supérieure à 10 000 € :
 - 40% après notification de la convention
 - 40% la deuxième année
 - 20% lors de la demande de solde. Cette demande devant s'accompagner du rapport final d'exécution et d'un état d'avancement financier.

Ces modalités, précisées dans la convention, pourront être ajustées si nécessité.

>> CONTACT

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Ivana BULATOVIC, chargée de mission, au 03 83 91 83 12 ou par mail fondseau@grand-nancy.fr



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

COÛT TOTAL DU PROJET (EN €) :
MONTANT DE SUBVENTION SOLLICITÉ :
A. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PORTEUR DE PROJET :
Nom :
Sigle:
Forme juridique :
Adresse:
N° SIRET :
N° NAF :
REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom: Prénom:
Qualité :
Coordonnées :
E-mail:
PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER
Nom: Prénom:
Qualité :
Coordonnées :
E-mail :

INTITULÉ DU PROJET :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES ET FINANCIÈRES				
Numéro de déclaration en préfecture :				
Déclaration en préfecture le :				
À:				
Date de publication au Journal o	fficiel le :			
Pièces à joindre si le demandeur est une institution locale, une association ou une ONG : • statut • procès-verbal de la dernière Assemblée générale • bilan du dernier exercice clos				
Le demandeur dispose-t'il d'un c	commissaire aux comptes :			
□ OUI □ NON	□ OUI □ NON			
Pièce à joindre si le demandeur est une institution locale, une association ou une ONG : copie de la délibération de l'Assemblée générale nommant le commissaire aux comptes.				
Le demandeur a-t-il déjà bénéficié d'un financement de la part du Grand Nancy au cours des trois dernières années :				
Au titre du Fonds Eau :				
Nom du projet	Période de financement	Montant		
Total				

• Autre type d'aide :

Type d'aide	Nom du projet	Période de financement	Montant
Total			

COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

Si la subvention est accordée, elle sera versée au compte bancaire ou postal de l'organisme :

Nom titulaire du compte			
Banque			
Domiciliation			
Code banque ou établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé

Pièce à joindre : un RIB

B. LE PROJET:
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET Veuillez décrire le projet (maximum 4 pages)
Pièce à joindre : Délibération de la collectivité ou PV de l'Assemblée générale approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.
OBJECTIF

RÉSULTATS ATTENDUS

LIEU DE RÉALISATION

CALENDRIER

Durée:

Commencement d'exécution :

Fin d'exécution prévue :

Pièce à joindre : un calendrier détaillant la réalisation des différentes actions du projet.

ÉVALUATION

Expliquer la méthode d'évaluation prévue afin d'évaluer l'impact du projet.

PUBLICITÉ

Décrire quelles sont les mesures prévues pour assurer la publicité de l'intervention du Grand Nancy.

C. LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Veuillez remplir les 2 tableaux suivants.

POSTES DE DÉPENSES

Pièce à joindre : devis ou tout autre document permettant de justifier les montants énoncés dans les tableaux suivants

Montant (€)

TOTAL		
		0.4
RESSOURCES	Montant	%
Aides publiques		
Sous total aides publiques		%
Aides privées		
Sous total aides privées		%
Autofinancement (autofinancement + part locale)		
Fonds propres		
Part locale (détailler si nécessaire)		
Sous total autofinancement		%
TOTAL		%

Postes de dépenses par année			Total
TOTAL			

Je soussigné,, agissant en qualité de représentant légal de
Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.
J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.
J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci- dessus.
J'ai pris connaissance des informations pratiques (Partie I) et m'engage à respecter les obligations qui seront précisées dans la convention de financement si une aide m'est attribuée.
Cachet:
Date:
Nom et signature du représentant légal :

II. PIÈCES À ADRESSER EN COMPLÈNENT DU DOSSIER

<u>Préambule :</u> ces pièces sont indispensables à l'instruction du dossier. Sans elles, le dossier sera déclaré irrecevable.

- La délibération de la collectivité ou le PV de l'Assemblée générale de l'organisme approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.
- Un calendrier détaillant la réalisation des différentes phases ou actions du projet.
- Un devis ou tout autre document permettant de justifier les montants énoncés dans le tableau «Plan de financement prévisionnel».
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Et, pour les institutions, associations, ONG, les pièces suivantes :
 - statut
 - procès-verbal de la dernière Assemblée générale
 - bilan du dernier exercice clos
 - copie de la délibération de l'Assemblée générale nommant le commissaire aux comptes

